

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION AU TRAVAIL (CRAMIF)



Les trophées CRAMIF, qu'est-ce que c'est ?

Des récompenses pour valoriser l'engagement en faveur de la santé et la sécurité au travail des entreprises franciliennes.

L'Île-de-France compte plus de 500 000 établissements inscrits au régime général. Chaque année les Trophées de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF) récompensent un certain nombre d'entre eux pour des démarches de prévention des risques professionnels qu'ils ont mises en place afin d'assurer la sécurité de leurs salariés, de préserver leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

Voilà plus de 20 ans que la CRAMIF remet cette distinction aux entreprises franciliennes.

Les objectifs sont multiples :

- récompenser les entreprises pour leur investissement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- valoriser ces démarches pour encourager et inciter d'autres entreprises à engager des actions de prévention concrètes pour leurs salariés
- promouvoir l'action de la CRAMIF, et plus généralement celle de la branche Risques professionnels de l'Assurance Maladie en matière de prévention, notamment par le travail quotidien des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité sur l'ensemble du territoire francilien

Les 5 Comités techniques régionaux d'Île-de-France

CTR 1 : métallurgie, chimie, caoutchouc, plasturgie

CTR 2 : bâtiment et travaux publics, bois, ameublement, papier et carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu

CTR 3 : transport, eau, gaz, électricité, livre et communication, services, commerces et industrie de l'alimentation, commerce non alimentaire

CTR 4 : activités de santé

CTR 5 : activités de service I et II autres que les activités de santé

